

## ANNEXE COMPTABLE

N°	Information	Page
1	Faits majeurs de l'exercice	2
2	Modes et méthodes d'évaluation	2
3	Comparaison des exercices	2
4	Stocks	2
5	Ecart de conversion	2
6	Sûretés réelles sur les dettes	2
7	Engagements financiers	2
8	Liste des filiales et participation	2
9	Ventilation de l'impôt	3
10	Avances et crédits alloués aux dirigeants	3
11	Engagement retraite	3
12	Ventilation des produits	3
13	Effectif moyen salarié	4
14	Rémunérations allouées aux dirigeants sociaux	4
15	Règles retenues en matière d'amortissement et de provisions	4
16	Créances	5
17	Composition des fonds propres	5
18	Etat des provisions	6
19	Autres informations	6
20	Crédit bail	6

## **1 - Faits majeurs de l'exercice**

Les comptes sont établis selon les obligations liées à la loi 2008-798 pour la première fois

## **2 - Modes et méthodes d'évaluation**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels selon les principes du règlement 99-03.

Le méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## **3 - Comparaison des exercices**

Du fait de l'application des principes comptables généralement admis à partir de l'exercice 2010, la comparaison avec l'exercice précédent ne peut être faite de manière directe.

L'exercice clôturé au 31/12/2010 présente un montant total du bilan de 2691 €  
et dégage un résultat de 9817 €.

## **4 - Stocks**

L'activité du syndicat ne nécessite pas de stocks.

## **5 - Ecart de conversion**

Le périmètre d'activité comprend uniquement la France.

## **6 - Sûreté réelle sur les dettes**

Non applicable, car le syndicat n'a pas de dettes.

## **7 - Engagements financiers**

Aucun engagement financier n'est en cours au 31/12/2010

## 8 - Liste des filiales et participations

Non applicable par nature.

## 9 - Ventilation de l'impôt

Le syndicat n'est pas soumis à l'impôt.

## 10 - Avances et crédits alloués aux dirigeants

Aucune avance ou crédit ne peut être accordé aux dirigeants.

## 11 - Engagement retraite

Le syndicat n'emploie pas de salarié.

## 12 - Ventilation des produits

Décomposition selon l'article D.2135 du Code du Travail

<b>RESSOURCES DE L'ANNEE</b>	
Cotisations reçues	7 395
Produits financiers	3
Produits exceptionnels	400
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>7 798</b>

Cotisations

<b>COTISATIONS</b>	
Collectées	7 395
<b>COTISATIONS NETTES</b>	<b>7 395</b>

Les cotisations sont enregistrées par le syndicat à la réception du règlement par les adhérents.

Le règlement du reversement à la fédération peut intervenir jusqu'au 31 janvier de l'année N+1.

Autres produits

<b>TOTAL</b>
--------------

### 13 - Effectif moyen salarié

Le syndicat n'emploie pas de salarié.

### 14 - Rémunérations allouées aux dirigeants sociaux

Les dirigeants ne perçoivent aucune rémunération d'aucune sorte pour l'exercice de leur fonction.

### 15 - Règles retenues en matière d'amortissement et de provisions

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire/dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- constructions	20 ans
- Agencements et installations générales	10 ans
- Matériel de bureau	5 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Mobilier	5 ans
- Concessions et logiciels	3 ans
- Matériel informatique	3 ans

La variation des immobilisations au cours de l'exercice est :

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE	Début d'exercice	Acquisitions	Sorties	Fin d'exerci...
-Logiciels, licences, site internet				
Total immobilisations incorporelles				
- Installations générales, agencement				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau				
- Matériel informatique				
- Mobilier				
Total immobilisations corporelles				
- Dépôts et cautionnements				
- Prêts				
Total immobilisations financières				
<b>TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>				

Les amortissements ont évolué de la manière suivante :

<b>ETAT DES AMORTISSEMENTS</b>	Amort. début d'exercice	Dotation de l'exercice	Diminution ou reprise	Amort. fin d'exercice
-Logiciels, licences, site internet				
Total immobilisations incorporelles				
-Installations générales, agencement				
-Matériel de transport				
-Matériel de bureau et informatique				
-Mobilier				
Total immobilisations corporelles				
<b>TOTAL DES AMORTISSEMENTS</b>				

## 16 - Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## 17 - Composition des fonds propres

Les fonds propres d'origine sont constitués des réserves accumulées par le syndicat. A chaque arrêté des comptes, le syndicat décide de l'affectation des résultats conformément à ses statuts.

Le détail des fonds propres et réserves est le suivant :

Fonds propres sans droit de reprise	(1 612)
Fonds propres avec droit de reprise	
Réserves congrès	
Réserves prud'homme	
Réserves pour actions de solidarité	
<b>TOTAL FONDS PROPRES &amp; RESERVES</b>	(1 612)

## 18 - Etat des provisions

<b>ETAT DES PROVISIONS</b>	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provision juridique				
Provision caisse de soutien				
Provision aides sociales ou financières				
<b>TOTAL DES PROVISIONS</b>				

## 19 - Autres informations

Conformément au règlement du CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009, le syndicat a bénéficié des avantages en nature suivants :

\* locaux mis à disposition

Le syndicat bénéficie de la mise à disposition des locaux de Solidaires 76 sis au 6 rue Louis Blanc 76100 ROUEN.

## 20 - Crédit bail

Pas d'utilisation par le syndicat.